

# Circonscription Est, élections européennes 2014, interpellation des candidats sur leurs engagements relatifs à la Palestine sous occupation et à Israël



**Association  
France-Palestine  
Solidarité**

(AFPS Besançon-Palestine Amitié)

**AFPS Besançon et sa région, Phalestine Amitié :**

Centre Pierre Mendès France,  
3 rue Beauregard  
25000 Besançon  
[afps.besancon@gmail.com](mailto:afps.besancon@gmail.com)

Siège national AFPS :  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)



**Association  
France-Palestine  
Solidarité**

(AFPS Nord Franche-Comté)

**AFPS Nord Franche-Comté:**

[afps-gnfc90@hotmail.fr](mailto:afps-gnfc90@hotmail.fr)

Siège national AFPS :  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)



**La Cimade  
groupe de Besançon**

15 rue Brûlard  
25000 Besançon  
[besancon@lacimade.org](mailto:besancon@lacimade.org)

**CCFD-Terre solidaire  
Délégation de Belfort**

1 rue de Varsovie  
90000 Belfort  
[ccfd90@ccfd-terresolidaire.org](mailto:ccfd90@ccfd-terresolidaire.org)



**CCFD-Terre solidaire  
Délégation du Doubs**

18 rue Mégevand  
25000 Besançon  
[ccfd25@ccfd-terresolidaire.org](mailto:ccfd25@ccfd-terresolidaire.org)

**LDH- section Besançon**

Les Bains Douches  
1 rue de l'école  
25 000 Besançon  
[besancon@ldh-france.org](mailto:besancon@ldh-france.org)



**MRAP du Doubs :**

Centre Mendès France,  
3 rue Beauregard  
25000 Besançon  
[mrappbesancon@free.fr](mailto:mrappbesancon@free.fr)

**Mouvement de la Paix  
Comité du Doubs**

38 rue Erik Satie  
25000 Besançon  
[mvtpaix25@free.fr](mailto:mvtpaix25@free.fr)



**Récidev :**

3, av du Parc  
25000 Besançon  
[contact@recidev.org](mailto:contact@recidev.org)  
Siège national Ritimo :  
[contact@ritimo.org](mailto:contact@ritimo.org)



Réseau des centres de documentation  
et d'information pour le développement  
et la solidarité internationale



**Secours Catholique  
Délégation de Franche-Comté**  
20 rue Mégevand  
25000 Besançon  
[besancon@secours-catholique.fr](mailto:besancon@secours-catholique.fr)

**Terre des Hommes  
Délégation du Doubs**  
Centre Mendès France  
3 rue Beauregard  
25000 Besançon  
[lucilegarbagnati@wanadoo.fr](mailto:lucilegarbagnati@wanadoo.fr)



## Plan :

Procédure

Appréciations sommaires

Réponses des listes

## Procédure :

### Les questionnaires :

**11 associations de Franche-Comté**, appartenant à des organisations membres de la **Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine**, ont soumis aux candidats aux élections européennes sur la circonscription « Grand Est » le **questionnaire national** élaboré par la Plateforme, intitulé « **Palestine/Israël : l'UE, un acteur majeur** ». En outre, l'Association France Palestine Solidarité (le groupe de Besançon et de sa région, ainsi que le groupe Nord Franche-Comté) avec l'association **Récidev** (réseau Ritimo), ont soumis un **questionnaire complémentaire, propre à la Franche-Comté**.

La Plateforme des ONG pour la Palestine réunit une **quarantaine d'associations**, dont plusieurs des grandes ONG françaises, qu'elles soient spécialisées sur la Palestine, ou non, mais qui toutes interviennent à un titre ou un autre sur la Palestine ; elle est présidée par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), et regroupe, par exemple, des ONG telles que, la Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme, le réseau Ritimo, l'Union Juive Française pour la Paix, etc.

Nous vous invitons à prendre connaissance des argumentaires et des questions dans les 2 documents d'interpellation, fournis en pièces jointes. Vous pouvez également les retrouver avec les positions des partis nationaux sur <http://www.plateforme-palestine.org/spip.php?article3966>

### Les interpellations :

#### Listes interpellées :

- Europe Ecologie Les Verts, conduite par Mme. **S. Bélier**
- Féministes pour une Europe solidaire, conduite par Mme. **F. LHOPE**
- Front De Gauche, conduite par M. **G. Amard**
- Lutte Ouvrière, conduite par Mme. **C. ROCHER**
- Modem-Union des Démocrates et Indépendants, conduite par Mme. **N. Griesbeck**
- Nous Citoyens, conduite par M. **X. DESSAIGNE**
- Nouveau Parti Anticapitaliste, conduite par M. **G. Diaferia**
- Parti Fédéraliste Européen, conduite par M. **C. d'Andlau-Hombourg**
- Parti Socialiste-Parti Radical de Gauche, conduite par M. **E. Martin**
- Union pour un Mouvement Populaire, conduite par Mme. **N. Morano**

#### Listes qui n'ont pu être interpellées :

Il s'agit de listes dont soit nous n'avons pas réussi à avoir le contact, soit de listes dont nous avons découvert trop tardivement la candidature pour pouvoir les interpellier.

- Citoyens du vote blanc, conduite par M. **Philippe Couka**
- Communistes, conduite par M. **Antonio Sanchez**
- Europe citoyenne, conduite par Mme. **Isabelle Vérin**
- Europe Démocratie Espéranto, conduite par Mme. **Geneviève Martin**
- Nouvelle donne, conduite par Mme. **Isabelle Maurer**
- Parti pour la Décroissance, conduite par M. **Joe Labat**

- **Pour l'Union une Génération d'Action, conduite par M. Ismaël Boudjekada**

Il est à noter que l'**Association France Palestine Solidarité (groupe de Lorraine Sud)** a toutefois pu interpeller la liste **Nouvelle donne, conduite par Mme. Isabelle Maurer** et que nous produisons ses réponses au questionnaire de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine en fin de document.

Par ailleurs, nous n'avons pas souhaité interpeller certaines listes, qui ne sont donc pas dans les deux groupes précités.

## **Appréciations sommaires et remarques**

Tout d'abord, les associations qui ont interpellé les listes tiennent à remercier chacune de celles qui ont accepté de se prononcer sur leurs engagements concernant la politique de l'Union européenne vis-à-vis d'Israël et les Territoires palestiniens occupés.

**Les commentaires et remarques présentés dans cette partie sont signés de :**

**AFPS de Besançon et de sa région, AFPS Nord Franche-Comté, La Cimade de Besançon, CCFD-Terre solidaire Belfort, LDH Besançon, Mouvement de la Paix Doubs, Récidev.**

Les autres associations ayant participé à l'interpellation des candidats n'ont pas souhaité signer de commentaires ou n'ont pas eu le temps de consulter leurs instances.

### **1- Listes n'ayant pas répondu :**

Il est significatif qu'aucune des listes de la droite n'ait souhaité faire connaître ses positions aux électeurs en répondant aux questionnaires qui leur ont été soumis. On peut noter notamment que l'UMP, le Modem et l'UDI sont régulièrement interpellés sur ces sujets dans le cadre d'autres élections et que nous n'avons obtenu aucune réponse de leur part à ce jour.

#### **Liste UMP, conduite par Mme. N. Morano :**

Nous notons que **M. A. Danjean (n°2 de la liste)** interpellé par l'AFPS, à l'occasion d'un débat public sur les européennes à Besançon, a expliqué qu'il considérait que ce n'était pas le rôle du parlement européen de se prononcer sur les questions des relations économiques entre l'UE et Israël liées à l'occupation et la colonisation israéliennes.

#### **Liste Modem-UDI, conduite par Mme. N. Griesbeck :**

A l'occasion de ce débat public à Besançon, nous notons que **Mme. N. Griesbeck** n'a pas réclamé la parole pour rebondir suite à l'intervention de M. A. Danjean.

Malgré plusieurs relances et les promesses de réponses qui nous ont été faites, la liste PS-PRG conduite par M. E. Martin n'a finalement pas répondu aux questionnaires que nous leur avons soumis.

**Les listes suivantes n'ont pas répondu à nos questionnaires, ceci malgré diverses relances :**

- **Liste PS-PRG, conduite par M. E. Martin**

A l'occasion du même débat public à Besançon, nous notons que **Mme. C. Trautmann (n°2 de la liste)** n'a pas réclamé la parole pour rebondir suite à l'intervention de M. A. Danjean.

- **Féministes pour une Europe solidaire, conduite par Mme. F. LHOTE**
- **Lutte Ouvrière, conduite par Mme. C. ROCHER**

Le rôle de l'Union européenne concernant les Territoires palestiniens sous occupation et Israël, ne semble pas présenter un intérêt particulier pour ces listes.

## **2- Listes ayant répondu :**

- **Liste Europe Ecologie Les Verts (EELV), conduite par Mme. S. Bélier**
- **Liste Front De Gauche (FDG), conduite par M. G. Amard**
- **Liste Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), conduite par M. G. Diaferia**

**Ces listes ont répondu à la fois au questionnaire de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine, porté par les 11 associations franc-comtoises, ainsi qu'au questionnaire complémentaire franc-comtois, porté par l'Association France Palestine Solidarité (le groupe de Besançon et le groupe Nord Franche-Comté) et Récidev.**

**Les réponses apportées sont très favorables aux demandes** et argumentées de manière intéressante. Il est également intéressant de noter que **ces 3 listes sont en accord avec les demandes d'interdiction de relations économiques avec les entreprises ayant des intérêts d'une manière ou d'une autre avec la colonisation et l'occupation, développées dans le questionnaire complémentaire. De même, elles se prononcent pour l'interdiction des produits des colonies proposée par le questionnaire complémentaire. Le FDG et le NPA vont toutefois plus loin qu'EELV, en ne cantonnant pas ces mesures aux entreprises intervenant dans l'occupation ou la colonisation des Territoires palestiniens ou aux produits des colonies, mais en se positionnant pour une extension de ces mesures à l'ensemble d'Israël.** Le FDG et le NPA considèrent en effet, que c'est l'ensemble de l'économie israélienne qui bénéficie de l'occupation, et pas seulement les colonies.

Ces 3 listes nous ont également reçus en entretien, les têtes de liste pour EELV et le NPA, un colistier pour le FDG. Les 3 ont confirmé leur intention d'œuvrer durant le mandat à venir, à la concrétisation de leurs engagements. Nous avons profité de ces entretiens pour les informer de la

situation dramatique des réfugiés palestiniens du camp de Yarmouk à Damas, sur laquelle s'engage l'AFPS Besançon, les 3 listes ont également confirmé être prêtes à s'engager sur cette question.

Il est à noter que l'Association France Palestine Solidarité (groupe de Lorraine Sud) a pu interpellé en outre la liste :

- **Nouvelle donne, conduite par Mme. Isabelle Maurer**

nous produisons donc ses réponses au questionnaire de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine en fin de document.

Les listes suivantes ont fait connaître leurs réponses au questionnaire de la Plateforme aux associations en Alsace, elles sont consultables sur le site de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine :

- **Nous Citoyens, conduite par M. X. DESSAIGNE**
- **Europe Démocratie Espéranto, conduite par Mme. Geneviève Martin**
- **Parti Fédéraliste Européen, conduite par M.C. d'Andlau-Hombourg**

## **Réponses des listes au questionnaire de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine, ainsi qu'au questionnaire complémentaire franc-comtois**

**Europe Ecologie Les Verts, réponses de Mme. Sandrine Bélier :**

*Strasbourg, le 14 mai 2014*

Madame, Monsieur,

Vous m'avez interpellée afin de connaître, dans l'hypothèse où je serais réélue le 25 mai prochain, mes intentions sur la situation en Israël/Palestine. Veuillez trouver ci-dessous ma position ainsi que nos propositions écologistes.

### **1- La coopération UE/Israël et les colonies**

Les relations entre l'État d'Israël et l'Union européenne ont débuté en 1959 et sont encadrées notamment par la politique européenne de voisinage, le Partenariat Euromed et l'Union pour la Méditerranée. L'accord euro-israélien de stabilisation et d'association forme la base légale des relations

entre l'Union européenne et l'État d'Israël. Il comprend des arrangements de libre-échange pour les produits industriels, des arrangements concessionnels concernant le marché des produits agricoles et offre la perspective d'une plus grande libéralisation des biens et services ainsi que des produits agricoles. En juin 2013, une directive de l'Union européenne a enfin disposé que « tous les accords entre l'État d'Israël et l'Union Européenne doivent indiquer sans ambiguïté et explicitement qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967 ». Les autorités israéliennes ont été furieuses de cette directive de Bruxelles excluant les Territoires occupés des accords. Benyamin Nétanyahou a même dénoncé cette mesure comme une ingérence étrangère visant à imposer par la force des frontières à Israël, parlant même d'«un mur de Berlin politique et économique au centre de Jérusalem», susceptible de faire «perdre la confiance d'Israël dans la neutralité de l'Europe». Naftali Bennett, ministre de l'Économie, a même qualifié la décision de l'Union européenne « d'attaque terroriste contre toutes les chances de paix».

Pourtant, pour la première fois, l'UE a pris une mesure claire et a distingué Israël et les Territoires occupés en 1967. Politiquement, cela a obligé le gouvernement israélien à sortir de l'ambiguïté et à stipuler par écrit pour chaque accord passé avec l'UE ou un État membre que les colonies de Cisjordanie mais aussi Jérusalem-Est ne feraient pas partie d'Israël.

Pour EELV, cette position de l'UE ne prend pas position pour un camp contre un autre mais respecte simplement les principes du droit international. En effet, la colonisation israélienne constitue une violation patente du droit international, notamment la IV<sup>e</sup> convention de Genève comme rappelé par la Résolution 446 du Conseil de sécurité des Nations unies. Les écologistes au Parlement européen soutiennent cette position de l'UE et veulent surtout tout faire pour passer de la parole aux actes et de l'adoption de grands principes juridiques à leur mise en œuvre concrète sur le terrain. Au sein du prochain parlement européen, le groupe des Verts continuera de tenir cette position très claire de respect du droit international sans laquelle aucune chance de paix ne peut réellement aboutir sur le terrain. Cette position est fondamentale pour l'Etat israélien, dont certaines dérives observées en termes de respect du droit des minorités au sein même de ses frontières officielles constitue un danger pour le caractère démocratique de l'état israélien et l'ensemble de ses citoyens.

### **1.1- Application des recommandations du rapport Falk en matière d'accords commerciaux (questionnaire complémentaire de l'AFPS (groupes de Besançon et de Belfort) et Récidev :**

En particulier, on peut donc considérer que les accords commerciaux UE-Israël ne devraient pas s'appliquer aux produits venant des colonies israéliennes dans les territoires occupés palestiniens. En réalité, Israël vend depuis longtemps en Europe des produits venant de ces colonies sous le label « made in Israël », bénéficiant ainsi des conditions avantageuses prévues par les accords d'association UE-Israël. Cette dissimulation des exportations est avérée par Dov Weisglass, conseiller de l'ancien premier ministre Ariel Sharon : « si Israël maintenait son refus de marquer les produits des colonies, toutes les exportations israéliennes vers l'Europe (c.à.d. les 2/3 du total des exportations israéliennes) pourraient être taxées... » (Haaretz, 5 septembre 2009).

Dans la mandature antérieure, le groupe Vert du parlement européen s'est prononcé pour un gel de l'accord d'association tant qu'Israël ne respecte pas les engagements pris. Il a régulièrement interpellé la Commission et les Etats membres pour non-application des dispositions de l'accord d'association en matière de droits de douane, infraction au droit communautaire et inaction dans ce domaine. Ainsi, nous réaffirmons la nécessité d'un étiquetage différencié des produits des colonies afin d'en interdire l'importation sur le territoire européen. En effet, permettre des échanges commerciaux avec les colonies est en contradiction avec la reconnaissance par les gouvernements européens de l'illégalité des colonies.

Réelue, je poursuivrai avec l'ensemble des élus écologistes notre action. Nous nous mobiliserons pour que la promotion des droits de l'homme soit appliquée à la lettre dans toutes les politiques de l'Union, y compris dans sa politique commerciale. Par ailleurs, les écologistes s'engagent à faire en sorte que les entreprises qui participent aux activités de colonisation ne puissent pas avoir de contrats les États et collectivités au sein de l'Union Européenne.

Enfin, nous soutiendrons les campagnes citoyennes menées en France et dans d'autres pays européens contre les entreprises qui travaillent dans les colonies et plus généralement pour la moralisation du commerce international.

## **2- Les destructions d'infrastructures financées par l'UE**

Sur cette question, les États membres de l'UE doivent faire preuve de davantage de courage: quand Israël, partenaire de l'UE depuis 1959 détruit pour la énième fois des constructions financées sur des fonds européens en Cisjordanie, l'Union européenne ne peut plus se taire et doit demander des comptes. Ces destructions délibérées ne peuvent pas rester sans conséquence. Au-delà de nos relations avec Israël, au-delà de la position de l'UE dans les pourparlers de paix, il s'agit de condamner une nouvelle violation inacceptable du droit humanitaire international. Il s'agit aussi et surtout de contraindre Israël à rembourser les dommages, soit 49,14 millions d'euros de destructions infligées par Israël à des projets financés par l'Union européenne et les États membres, rien qu'entre 2001 et 2009. Pour donner un ordre de grandeur, c'est près de 15 millions d'euros de plus que les 30 millions d'aide fournie par l'UE en décembre dernier pour renforcer l'appui en faveur des victimes de la crise en Syrie. C'est plus que ce dont le PAM a besoin chaque semaine pour aider les Syriens à l'intérieur du pays et ceux réfugiés dans les pays voisins. C'est également plus que le montant de l'aide humanitaire européenne en Afghanistan en 2013. Alors l'UE sur cette question doit être intransigeante vis-à-vis de son partenaire israélien, ce encore une fois non pas pour prendre partie comme laissent l'entendre un certain nombre de responsables politiques israéliens, mais afin de faire respecter le droit sans lequel il n'y a plus que la politique du plus fort qui s'applique, avec tout ce que cela engendre de conséquences négatives sur le chemin de la paix. Là encore les écologistes réaffirmerons ces principes selon trois maîtres mots : solidarité, responsabilité et fermeté.

## **3- La levée du blocus de Gaza et la continuité territoriale entre Gaza et la Cisjordanie**

Aujourd'hui, plus de 70% de la population gazaouie dépend de l'aide humanitaire. Depuis août 2005, Israël est resté la puissance occupante en maintenant son contrôle total sur les frontières terrestres, maritimes et aériennes de la bande de Gaza. De plus, cette dernière a été en décembre 2008 la cible de la plus importante opération militaire israélienne depuis 1967. Aujourd'hui, le blocus continue et il ne fait qu'aggraver la situation humanitaire calamiteuse. Le blocus de la bande de Gaza, dans la mesure où il punit l'ensemble de ses habitants pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, constitue une « punition collective » imposée en violation flagrante des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire. Israël, en tant que puissance occupante, est en effet dans l'obligation de protéger la population civile et ses biens qui se trouvent sous son contrôle. Ceci au titre des articles 27 et 47 de la quatrième Convention de Genève.

Nous soutenons en tant qu'écologistes l'ensemble des demandes de l'AFPS :

A court terme :

- la mise en place sans condition, pour tous les citoyens palestiniens de Gaza, de passage par la Cisjordanie pour leurs voyages à l'étranger
- l'autorisation pour les familles de Gaza de rendre visite aux prisonniers palestiniens gazaouis en Israël et en Cisjordanie
- la levée du blocus de Gaza et l'autorisation des importations et des exportations de tout bien ainsi que la libre circulation des Palestiniens à travers les points de passage israéliens
- la liberté de circulation et d'accès aux ressources de la bande de Gaza, dont les eaux territoriales (au moins sur les 20 milles marins) et les terres agricoles dans la "zone tampon".

A moyen terme :

- Il faut développer des projets d'infrastructure, notamment pour la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées et la production d'électricité, l'aéroport et le port de Gaza, d'autant qu'en termes d'environnement, le blocus constitue une catastrophe

écologiste, pour les conditions sanitaires de la population, le traitement des eaux usées, des déchets, etc.

- Il faut préparer l'exploitation palestinienne des ressources naturelles de Gaza, en développant les énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien ou l'hydraulique.
- Il faut favoriser le développement de circuits d'importation et d'exportation indépendants d'Israël.
- Il faut soutenir la reconstruction de l'industrie palestinienne dans la bande de Gaza.

Vous pouvez donc compter sur nous pour continuer en ce sens lors des cinq prochaines années.

Cordialement,

Sandrine Bélier

Tête de liste Europe Ecologie dans le Grand Est

## Front De Gauche, réponses de M. Gabriel Amard :

Gabriel Amard

Tête de liste Front de Gauche dans l'Est

Front de Gauche Européennes

27 avenue Thurel

39000 Lons-le-Saunier

Afps Besançon

### **Q1 Coopération UE - Israël**

**Mise en place de mesures excluant les colonies de toute relation entre l'UE et Israël**

OUI

L'UE doit contraindre les entreprises à respecter le droit international, en particulier à ne pas commercer ou investir au profit des colonies illégales de l'Etat d'Israël dans les territoires palestiniens.

Les recommandations ne suffisent pas, il faut réglementer.

OUI à l'étiquetage

En France en particulier, le gouvernement encourage les procureurs à poursuivre les militants prônant le boycott, alors même que les produits des colonies ne sont pas étiquetés. Notre Parti estime que l'étiquetage est utile, mais que c'est le boycott global qui pourrait contraindre Israël à se conformer au droit international.

### **Q2**

**Clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans tous les accords entre l'UE et Israël**

OUI

Nous avons déjà suivi ces principes pendant la précédente mandature. L'UE doit faire respecter la clause de conditionnalité. Dans l'attente, toute relation avec l'Etat d'Israël doit être suspendue.

### **Q3**

**Veillerez-vous à ce que l'UE puisse mettre en œuvre et financer des projets dans le territoire palestinien occupé en vous assurant qu'ils ne seront pas entravés par Israël.**

OUI

Nous continuerons à soutenir les projets d'infrastructures financés par l'UE dans les territoires palestiniens, et exigerons d'Israël qu'il cesse les destructions. Mais la solution passe par la capacité du peuple palestinien à vivre dans un Etat souverain qui développe son économie et ses propres infrastructures bénéficiant à tous les citoyens, sans être sous perfusion de l'aide étrangère. Ce ne sera possible que lorsque Israël ne sera plus en situation d'impunité, que ce soit au travers de l'arrêt du blocus de Gaza et de la colonisation, ou de la fin de l'apartheid en Israël même.

**Q4**

**Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza et la liberté de circulation pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie ?**

OUI

Nous continuerons à exiger la levée du blocus inacceptable de la bande de Gaza et demanderons une enquête de la Cour pénale Internationale pour sanctionner le gouvernement israélien, responsable de cette situation inhumaine. Nous rappelons également que le gouvernement égyptien a sa part de responsabilité dans la situation des Gazaouis, en empêchant les échanges et le passage des personnes par sa frontière commune avec la bande de Gaza. Et de plus, si la création d'un Etat palestinien doit voir le jour, l'une des conditions sine qua non de sa viabilité sera la liberté de circulation de Gaza à la Cisjordanie.

### **Questionnaire complémentaire de l'AFPS (groupes de Besançon et de Belfort) et de Récidiv :**

Question 1.1.1 et 1.1.2

OUI et OUI / je suis pour le respect du droit international et donc pour l'arrêt de l'occupation illégale ; Et force est de constater que sans pression législative ce droit international ne pourra être effectif. Je soutiendrais les recommandations du rapport Faulk et je soutiendrais toute mesure qui vise à sanctionner les connexions privées ou publiques avec cette occupation. C'est d'ailleurs pour cette raison que nos sommes pleinement investis dans la campagne BDS.

Question 1.2

L'étiquetage des produits en provenance des colonies est une solution de compromis, qui est aussi une victoire arrachée à tous ceux qui ne voulaient pas en entendre parler. Mais elle est bien insuffisante, et nous savons comment l'étiquetage des produits peut être facilement faussé. Aussi, je m'engage volontiers à soutenir, l'application par l'UE des recommandations du Rapport Falk et que des actes législatifs européens soient adoptés pour interdire l'importation dans l'Union européenne des productions des colonies d'occupation israéliennes

Fait à Lons le 15 mai 2014

Gabriel Amard

## **Nouveau Parti Anticapitaliste, réponses de M. Gaël Diaferia :**

**Questionnaire(s) Palestine-UE**

**A) Questionnaire Plate-forme des ONG.**

**1) Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies de toute relation entre l'UE et Israël ?**

Nous sommes favorables à divers mécanismes de sanctions contre la politique coloniale de l'État d'Israël, à commencer par une rupture des relations diplomatiques et économiques entre l'UE et Israël tant que celui-ci bafouera les droits nationaux des Palestiniens. Dans ce cadre, nous sommes évidemment en faveur du premier pas que constituerait l'exclusion des colonies de toute relation entre l'UE et Israël, tout en rappelant que c'est l'ensemble de l'économie israélienne qui bénéficie de l'occupation, et non la seule économie des colonies.

**2) Veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans tous les accords entre l'UE et Israël ?**

Nous sommes favorables à une pleine application de la clause de conditionnalité. Au vu de la situation sur le terrain et de la réalité des violations systématiques, par l'État d'Israël, des droits humains, des conventions de Genève et, plus généralement, du droit international, nous sommes donc favorables à une suspension immédiate des accords UE-Israël.

**3) Veillerez-vous à ce que l'UE puisse mettre en oeuvre et financer des projets dans le Territoire palestinien occupé en vous assurant qu'ils ne seront pas entravés par Israël ?**

Depuis trop longtemps, l'UE finance, partiellement ou totalement, des projets de « développement » au sein des territoires palestiniens occupés, qui sont parfois entravés ou détruits par Israël, sans toutefois qu'elle se donne les moyens d'agir politiquement.

Or, quand bien même certains projets dits de « développement » peuvent contribuer, à très court terme, à améliorer sensiblement les conditions de vie de certains Palestiniens, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à une intervention politique.

Les travaux des économistes ont largement démontré qu'il ne pouvait y avoir de « développement » économique ou social si la situation d'occupation perdure, et que l'argent qui est injecté, notamment par l'UE, dans les territoires occupés, sert avant tout à pallier les manques liés à la politique israélienne et à amoindrir les effets de l'occupation, sans toutefois contribuer à la combattre.

Il nous semble donc dangereux de séparer projets de « développement » et intervention politique, une séparation qui laisse entendre que les uns seraient possibles sans l'autre. L'UE doit résolument s'engager contre la politique coloniale en adoptant des sanctions effectives contre l'État d'Israël : ce n'est qu'à cette condition que de véritables projets de « développement » pourront être crédibles et avoir une efficacité. En attendant, il nous semble évident que chaque entrave à des projets en cours doit être condamnée et, le cas échéant (destructions, entraves), les sommes investies devront être intégralement remboursées par l'État d'Israël.

**4) Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza et la liberté de circulation pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie ?**

Le blocus de Gaza est inhumain et illégal, et il doit être immédiatement levé. Le sort fait à la population de Gaza équivaut à un crime de guerre, et l'État d'Israël doit être sanctionné politiquement, économiquement et diplomatiquement. Des poursuites judiciaires devraient être engagées contre les officiels israéliens responsables du blocus.

En ce qui concerne la liberté de circulation entre Gaza et la Cisjordanie, nous y sommes là encore favorables, a fortiori dans la mesure où l'existence d'un « passage sûr » entre les deux entités faisait partie des rares engagements d'Israël lors de la signature des Accords d'Oslo.

Mais la question de la liberté de circulation dépasse de très loin la liaison entre les deux régions : au sein de la Cisjordanie, l'ensemble des entraves (barrages, checkpoints, etc) doivent être levées, les Palestiniens doivent pouvoir emprunter l'ensemble du réseau routier, le mur doit être démantelé, l'accès à

Jérusalem doit être rétabli, et la frontière avec la Jordanie doit être évacuée. En d'autres termes, la liberté de circulation passe par la fin de l'occupation.

## **B) Questionnaire de l'AFPS (groupes de Besançon et de Belfort) et de Récidev**

**1.1.1) Vous engagez-vous à proposer, ou pour le moins à tout mettre en oeuvre pour soutenir, l'application par l'UE des recommandations du Rapport Falk et que des actes législatifs européens soient adoptés pour interdire la possibilité pour des entreprises, institutions financières, ou collectivités territoriales, des États membres de l'UE, d'avoir des activités ou des connexions qui soient liées d'une manière ou d'une autre, à l'occupation par Israël des Territoires palestiniens ou à leur colonisation ?**

Investi dans la campagne BDS, le NPA est bien évidemment partisan de la mise en oeuvre (entre autres) des recommandations de Richard Falk. Nous sommes partisans d'un boycott et d'un désinvestissement généralisés, et donc d'un arrêt immédiat de toute collaboration économique avec le colonialisme israélien. Cela doit passer par une interdiction (embargo) et, si nécessaire, par un mécanisme de sanctions contre les entreprises, institutions ou collectivités européennes qui développent des connexions avec des entreprises, institutions ou collectivités israéliennes.

**1.1.2) Vous engagez-vous à proposer, ou pour le moins à tout mettre en oeuvre pour soutenir, l'adoption d'actes législatifs européens pour interdire toute activité ou connexion d'entreprises, institutions financières, ou collectivités territoriales, des États membres de l'UE, avec des entreprises étrangères à l'UE qui seraient impliquées, d'une manière ou d'une autre, dans les politiques d'occupation illégales d'Israël ?**

Un certain nombre d'entreprises multinationales (Caterpillar est un bon exemple) sont directement impliquées dans l'occupation israélienne. Ces entreprises doivent être elles aussi ciblées et sanctionnées, et il serait cohérent d'adopter les mesures législatives adéquates, y compris en sanctionnant les entreprises, institutions ou collectivités de l'UE qui noueraient des partenariats avec elles.

**1.2) Vous engagez-vous à proposer, ou pour le moins à tout mettre en oeuvre pour soutenir, l'application par l'UE des recommandations du Rapport Falk et que des actes législatifs européens soient adoptés pour interdire l'importation dans l'Union européenne des productions des colonies d'occupation israéliennes ?**

Nous sommes bien sûr favorables à cette interdiction et, au-delà, dans la mesure où c'est l'ensemble de l'économie israélienne qui bénéficie de l'occupation et de l'exploitation des richesses palestiniennes, nous préconisons, comme le recommande la campagne BDS, une rupture totale des relations économiques entre l'UE et Israël, et donc l'arrêt immédiat de toute importation en provenance d'Israël.

## **Interpellation de l'Association France Palestine Solidarité (Lorraine Sud) pour le questionnaire de la Plateforme des ONG Française pour la Palestine**

**Nouvelle Donne, réponses de Mme. Isabelle Maurer :**

### **Le conflit israélo-palestinien**

#### **1. La coopération UE-Israël et colonies :**

- **Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies de toute relation entre l'UE et Israël et veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la**

**clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans tous les accords entre l'UE et Israël ?**

Nouvelle Donne est tourné vers l'humain et il ne peut que répondre positivement à ces questions. Concernant l'exclusion des colonies des relations entre l'UE et Israël, il y est favorable tout en voyant que ce sera difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'imbrication entre l'économie israélienne et celle des colonies. Il tient aussi à souligner que son soutien n'est pas dirigé contre le peuple israélien mais contre la politique du gouvernement israélien et qu'il y a des israéliens qui se battent contre l'occupation et la colonisation. Il insiste par ailleurs sur le côté pacifique de la résistance palestinienne et sur la nécessité de démanteler le Mur de la Honte.

**2. Les destructions d'infrastructures financées par l'UE :**

- **Veillerez-vous à ce que l'UE puisse mettre en œuvre et financer des projets dans le Territoire palestinien occupé en vous assurant qu'ils ne seront pas entravés par Israël ?**

Nouvelle Donne veillera à ce que l'UE puisse soutenir des projets en territoire palestinien sans qu'ils soient entravés par Israël.

**3. La levée du blocus de la Bande de Gaza et la connexion entre la bande de Gaza et la Cisjordanie :**

- **Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza et la liberté de circulation pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie ?**

Nouvelle Donne est par principe pour la libre circulation des peuples et donc il est pour la levée du blocus de Gaza et pour que la population palestinienne puisse circuler librement entre la bande de Gaza et la Cisjordanie.